

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX VENTES

Terrains :

Inférieur à 1.000.000€

Supérieur à 1.000.000€

Mandat Premium

7,41% TTC du prix

6,54% TTC du prix

Mandat simple

9,10% TTC du prix

7,41% TTC du prix

Appartements, villas et autres biens :

Inférieur à 500.000€

Entre 500.000€ et 700.000€

Entre 700.000€ et 1.000.000€

Supérieur à 1.000.000€

40.000€ forfaitaire

50.000€ forfaitaire

7% TTC du prix

5% TTC du prix

Viager :

Mandant premium uniquement

Multipropriétés et biens à plus de 10.000.000€

6,94% TTC du prix

7% TTC du prix

Place au port :

Inférieur à 10.000€

Par tranche de 10.000€ supplémentaire

3.000€ forfaitaire

2.000€ forfaitaire

Les honoraires représentent les prix et pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

Maisons, appartements :

25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.



HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 2001 2022 000 000 008 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et à la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 110 000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

